

Section Française du CIP France – Royaume-Uni

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association **CIP France – Royaume-Uni**, dont l'objet est : relations entre Rotariens et Clubs Rotary entre la France et le Royaume-Uni.

Il sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Article 1 – Cotisation

Les membres actifs :

Les districts rotariens français	:100€
Les clubs rotariens français	: 50€
Les rotariens ou leurs conjoints	:10€
Les Rotaractiens ou leurs conjoints	: 5€

Les membres correspondants : 20€

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 2 - Le bureau et le conseil d'administration

Le Conseil d'Association du CIP France-Royaume-Uni, est composé de :

6 membres :

- MME. Céline VERGNE
- MM Jean RAZUNGLES
- MM Jean ABOUDARAM
- MM Jean CAMBAR
- MM GAUCHER PIOLA
- MM Jean Luc BRICE

Le Conseil d'administration a élu son bureau composé de 3 membres

- Président : Alexis GAUCHER-PIOLA
- Secrétaire : Celine VERGNE
- Trésorier : Jean Luc BRICE

Adopté à Libourne, le 15 mai 2021

